

au repos. Le Conseil déclare le caporal Benoist non coupable d'attentat à la sûreté des habitants, mais il le déclare coupable d'avoir fait des dégâts à la propriété d'autrui, et le condamne à la peine d'un mois d'emprisonnement.

Bourse de Paris du 8 Novembre 1855.

Table of market data for Paris Bourse, including Au comptant, Au courant, and various financial instruments.

AU COMPTANT.

Table of market data under 'AU COMPTANT', listing various securities and their prices.

Table of market data for 'A TERME', listing various securities and their prices.

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET.

Table of market data for 'CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET', listing railway stocks.

Table of market data for various locations, including Paris, Lyon, and others.

OPÉRA. — Vendredi, 219^e représentation de la Juive, pour la continuation des débuts de M. Wicart; les autres rôles par Mmes Lafon et Dussy, MM. Depassio, Boulo, Guignot.

— A l'Opéra-Comique, le Housard de Berchini, opéra comique en deux actes, joué par MM. Bataille, Ponchard, Ricquier, Mmes LeFebvre et Félix. — Deucalion et Pyrrha, joué par M. Mocker et Mlle Lemercier.

— ODEON. — Chaque soir, une foule immense applaudit Rouvière, Barré, Mmes Laurent, Bérengère dans Maître Favilla, de George Sand, et Thirion, Mmes Grangé, Périga dans le Raisin, de Roger de Beauvoir. — Samedi, au bénéfice d'un artiste, Mmes Arnould-Plessy et les artistes de la Comédie-Française joueront les Fausses Confidences et la Ligne droite. Une pièce du répertoire de l'Odéon et un vaudeville compléteront cet attrayant spectacle.

— THÉÂTRE LYRIQUE. — Aujourd'hui, Jaguarita l'Indienne.

opéra-comique en trois actes, de M. Halévy, admirablement interprété par M^{lle} Marie Cabel.

— THÉÂTRE DES VARIÉTÉS. — Ce soir, première représentation de la Juive, opéra comique en deux actes, de M. Wicart, qui débutera dans le rôle de Jean. Le Théâtre des Variétés, l'Amour et le Temps, représentation de M. Martin.

— AMBIGU-COMIQUE. La Tour de Londres et le Voyage de nuit en bas font toujours salle comble et de merveilleuses recettes. Le drame nouveau, le Moulin de l'Ermitage, est, pour la première fois, représenté.

— SALLE SAINT-CÉCILE. — Aujourd'hui vendredi, 6^e représentation parisienne, grande fête dansante et musicale jusqu'à minuit.

SPECTACLES DU 9 NOVEMBRE.

OPÉRA. — La Juive. FRANÇAIS. — Tartuffe, les Legs. OPÉRA-COMIQUE. — Le Housard de Berchini, Deucalion, ODEON. — Maître Favilla, le Raisin. THÉÂTRE-LYRIQUE. — Jaguarita l'Indienne.

Les Annonces, Réclames industrielles ou autres, sont reçues directement au Bureau du Journal.

TARIF DES ANNONCES

Table detailing advertising rates for various types of notices, including 'ANNONCES-AFFICHES' and 'ANNONCES ANGLAISES'.

CHEMIN DE FER CENTRAL DE LA PÉNINSULE DE PORTUGAL

Conformément à l'article 8 des statuts, nous

donnons avis aux porteurs des actions ci-dessous nommées, qui sont en retard des versements spécifiés, savoir: 1223 à 1231, 1467, 1610, 24106 à 24133, 13333, 13836 à 14260, 14336 à 18110, 18356 à 18333, 18636 à 18715, 18761 à 20300, 20801 à 21833, 22336 à 23834, 23938, 24137 à 24333, 24376 à 21673, 24826 à 26300, 26446 à 26667, 26421 à 26443, en retard des 7^e et 8^e versements, 1982 à 1983, 18336 à 18483, 18346 à 18605, 23833 à 23934, 23936 à 24105, 14261 à 14333, 18716 à 18735, en retard des 3^e, 6^e, 7^e et 8^e versements, que les versements susdits, avec intérêts à raison de 8 pour 100 par an, doivent être effectués avant l'expiration de quarante jours de cette date, et qu'à défaut de paiement, ces actions seront assujéties aux peines prescrites par ledit article des statuts, comme suit: « A défaut du paiement des versements aux époques fixées, on fera publier dans les journaux précédemment nommés les numéros des actions sur lesquelles le versement est en retard, et les porteurs desdites actions, à l'expiration de quarante jours de la date de la publication de cet avis, ne seront plus membres de la société; ils perdront, par suite du retard dans le paiement de leurs versements, tout droit aux actions, qui deviendront, aussi bien que les versements déjà payés, la propriété de la compagnie, sans préjudice de tout autre droit réservé à la compagnie contre les actionnaires retardataires des paiements aux époques prescrites. » Par ordre de l'administration, Signé: GARDEN et WHITEHEAD, Agents de la compagnie à Londres. Londres, 7 novembre 1855. 2, Royal Exchange Buildings. (14644)

A CEDER, étude d'avoué dans un chef-lieu de canton, agréable, à trois heures de Paris, à des conditions avantageuses et avec de grandes facilités de paiement. Autre étude d'avoué dans la même ville; prix 30,000 fr.; produit 6,000 fr., susceptible d'augmentation. S'adresser à Paris, rue Jacob, 19. (14640)

SIROP d'orgeat incorrupt. et digest. Gaillard, Dépôt à Paris, Louis, boul. Poissonnière, 1. (14636)*

DRAGÉES VERMIFUGES de SANTONINE C'est le plus sûr et le plus agréable des vermifuges; et DRAGÉES PURGATIVES ANTI BILIEUSES contre les affections intestinales, les mauvaises digestions et les éruptions au visage. DRAGÉES PHARMACIENNES de GARNIER, LAMOURUX et C^o, rue St-Honoré, 327. (14576)*

RACAHOUT DES ARABES Aliment des convalescents, des dâmes et des enfants. Entrepôt, rue Richelieu, 26. (14634)

DENTS ET RATELIERS PERFECTIONNÉS DE HATTUTE-DURAND, Chirurgien-Dentiste de la 1^{re} division militaire. GUÉRISON RADICALE DES DENTS CARIÉES passage Vivienne, 13.

TRAITÉ DES PRISES MARITIMES Dans lequel on a refondu en partie celui de Valin, en l'appropriant à la législation nouvelle, Et M. CH. DUVERDY, Avocat à la Cour impériale, docteur en droit. 1854 des gouvernements belligents et neutres. Prix: 15 francs. Chez DURAND, libraire, rue des Grès, 7.

1832 - MÉDAILLES - 1834 D'OR ET D'ARGENT. 1839 1844 CHOCOLAT MENIER Usine modèle fondée en 1825, à Noisiel-sur-Marne Pour la Fabrication du Chocolat de Santé. Le Chocolat-Menier ne doit sa supériorité qu'à ses propriétés particulières; les soins minutieux apportés dans sa préparation ont assuré à ce Chocolat une renommée légitime et universelle. On peut juger de la préférence que lui accordent les consommateurs par le chiffre de sa vente, qui s'élève annuellement à près d'un million de kilogrammes. Aussi l'étiquette de la maison Menier est-elle devenue la meilleure garantie d'un Chocolat pur, sans mélange et d'une qualité tout à fait supérieure. Le Chocolat-Menier se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

PURGATIF A LA MAGNÉSIE Chocolat-Desbrière D'une efficacité certaine, on peut le prendre en toute saison et sans régime. A petites doses, il neutralise les aigreurs d'estomac et détruit la constipation. Les médecins le préfèrent aux autres purgatifs, parce qu'il ne fatigue pas l'estomac. Pharmacie DESBRIÈRE, rue Lepelletier, 9. Dépôt dans les principales Pharmacies.

L'AIDE DU COMPTEUR. TABLE DE PYTHAGORE Contenant: 49 tableaux d'après lesquels la Multiplication se réduit à l'addition, la Division à la soustraction; — les Racines carrées et cubiques jusqu'à 2,000; — un tableau donnant la Circonférence et la surface du Cercle jusqu'à 200 au Diamètre; — les principaux moyens d'obtenir la superficie ou le volume des objets, selon leurs différentes formes, etc. — 2^e édit. Prix: 1 fr. 50, le capitil d'une rente. — 7^e édition. — Prix: 1 fr. Franco par la poste, 1 fr. 75. (Affranchir.) TABLEAUX DES SALAIRES ou Comptes-Faits des jours et des heures jusqu'à 31 jours de travail 12 ou 12 heures; avec les petites journées converties en journées ordinaires. — Prix 75 c. — Franco par la poste 1 fr. (Affranchir.)

M. DE FOY INNOVATEUR-FONDATEUR DE LA PROFESSION MATRIMONIALE, ... parce que c'est moi, DE FOY, qui l'ai relevée, innovée et fait SANCTIONNER. SUCCURSALES: Angleterre, Belgique, Allemagne, États-Unis. 32^{ème} ANNÉE. La maison de M. de FOY, dans sa spécialité, est, par son mérite hors ligne, la 1^{re} de l'Europe. 32 ANNÉES d'expérience, d'études laborieuses et spéciales, unies à des relations immenses, offrent aux Dames veuves, ainsi qu'aux pères et mères de famille, ce privilège EXCEPTIONNEL: « qu'ils peuvent, par la médiation de M. de Foy et ses collaborateurs, trouver à marier, instantanément et richement, leurs filles, avec toutes les convenances les mieux assises, selon leurs goûts, vœux et desirs, et puiser, dans le précieux répertoire de M. de Foy, (en dedans de 24 heures), SORTIR PARTIS à leur choix dans la haute noblesse, la magistrature, l'épée, la diplomatie, les charges en titre; la finance, le négoce, comme aussi, les plus riches partis des diverses nations. » Un appartement vaste permet de ne jamais se rencontrer, et, pour résumer, la maison de M. de Foy est une tombe et un confessionnal pour la discrétion. — Comme par le passé, M. de Foy accueillera toujours, avec plaisir, l'aide et le concours de correspondants d'une grande honorabilité, principalement dans ces cinq royaumes: la FRANCE, l'ANGLETERRE, la BELGIQUE, l'ALLEMAGNE et les ÉTATS-UNIS. (Affranchir.)

MARIAGES 32^{ème} ANNÉE. SUCCURSALES: Angleterre, Belgique, Allemagne, États-Unis. Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, aux révisions et affirmations de leurs créances. NOTA: Il est nécessaire que les créanciers convoqués pour les révisions et affirmations de leurs créances remettent préalablement leurs titres à MM. les syndics. CONCORDATS. Du sieur GALLIMARD, commerçant à Ivry, quai de la Gare, 14, le 13 novembre à 9 heures 1/2 (N^o 11527 du gr.). Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation du concordat, ou, s'il y a lieu, s'entendre déclarer en état d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consulté, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics. NOTA: Il ne sera admis que les créanciers reconnus. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics. REMISES A HUITAINE. De la Dlle BOUSIER (Mélanie), fab. de confitures, rue Olivier-St-Georges, 25, le 14 novembre à 9 heures (N^o 12440 du gr.). Du sieur THOURY (Jean), md de chaussures de terre à Grenelle, quai de Grenelle, 47, le 14 novembre à 10 heures 1/2 (N^o 12360 du gr.). Pour reprendre la délibération ouverte sur le concordat proposé par le failli, l'admettre, s'il y a lieu, ou passer à la formation de l'union, et, dans ce cas, donner leur avis sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics. NOTA: Il ne sera admis que les créanciers vérifiés et affirmés ou qui se seront fait relever de la déchéance. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication du rapport des syndics. AFFIRMATIONS. Du sieur DESCHAMPS (Cyprien), chimiste, rue Grenelle-St-Honoré, 47, le 14 novembre à 2 heures (N^o 12690 du gr.). Du sieur MONNET (Antoine), vouturier à La Villette, rue d'Orléans, 3, le 13 novembre à 11 heures (N^o 12682 du gr.). De la dame veuve DEHAËZE, fab. de soques, rue du Verbois, 62, le 14 novembre à 9 heures (N^o 12519 du gr.). Du sieur VALADIÉ (Pierre), md de vins aux Thermes, rue des Dames, 3, le 14 novembre à 10 heures 1/2 (N^o 12589 du gr.). De la société des Bureaux de Paris, connue sous la raison LÉON RAYER et C^o, boulevard des Italiens, 9, et M. Bourdon, rue Richer, 39, syndie provisoire (N^o 12774 du gr.). Du sieur PETIT (Etienne), passementier, rue St-Denis, 114, le 13 novembre à 12 heures (N^o 12774 du gr.). Pour assister à l'assemblée dans laquelle M. le juge-commissaire doit les consulter sur la composition de l'état des créanciers et sur la nomination de nouveaux syndics. NOTA: Les tiers-porteurs d'effets ou sousdossés de faillites, n'étant pas convoqués, sont priés de remettre au greffe leurs adresses, afin d'être convoqués pour les assemblées subséquentes. TRIBUNAL DE COMMERCE AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis, de dix à quatre heures. Faillites. DÉCLARATIONS DE FAILLITES. Jugements du 7 NOV. 1855, qui déclarent la faillite ouverte et font faire provisoirement l'ouverture au: Du sieur BERGER (Auguste), md de nouveautés à La Chapelle-St-Denis, rue de Jussieu, 27; nommé M. Bourdon, rue Richer, 39, syndie provisoire (N^o 12774 du gr.). Du sieur PETIT (Etienne), passementier, rue St-Denis, 114; nommé M. Carcaen, juge-commissaire, et M. Bourdon, rue Richer, 39, syndie provisoire (N^o 12774 du gr.). SOCIÉTÉS. Etude de M^e MARTIN DU GARD, avoué à Paris, rue Sainte-Anne, n^o 65. Suivant délibération prise en l'assemblée des actionnaires de la société en commandite Philip NIND et C^o, le cinq novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistrée à Paris le sept dudit mois de novembre, folio , case , par , qui a été précédé à la dissolution de ladite société, ayant pour but la création aux colonies françaises d'usines centrales destinées à la fabrication du sucre par de nouveaux procédés, créée par acte sous signatures privées, en date du douze novembre mil huit cent cinquante, enregistré, déposé pour minute en l'étude de M^e Mollennet, notaire à la Basse-Terre, suivant acte dressé par lui le onze janvier mil huit cent cinquante-un, enregistré, et par autre acte notarié, en date du quinze mai mil huit cent cinquante-deux, enregistré, et déposé en l'étude du même

Vente de fonds. Par conventions verbales, du sept novembre mil huit cent cinquante-cinq, M. et M^{me} André BARRON, rue de Longchamp, 16, à Boulogne (Seine), ont vendu leurs fonds de blanchisseur à M. et M^{me} Philippe COUTIN, rue Mollinet, 1, à Boulogne (Seine). Paris, huit novembre mil huit cent cinquante-cinq. COUTIN. (14642)

Adjudications après faillite. Adjudication, même sur une seule enchère, après faillite du sieur Polino, en l'étude de M^e Monnot-Leroy, notaire à Paris, rue Thévenot, 14, le 14 novembre 1855, à midi: 1^o le mobilier industriel de feigneur et fileur de laine à faignoir, sis dans une usine à Paris, rue Saint-Maur-Popincourt, 42; 2^o deux constructions légères qui peuvent dépendre de ladite faillite; 3^o et du droit, tel qu'il peut exister, à la location verbale des lieux où cette industrie s'exerce, moyennant 2,500 fr. de loyer annuel. Mise à prix: 8,000 francs, outre les charges. Nota: Tout enchérisseur devra, au préalable, déposer audit notaire 8,000 francs. S'adresser: 2^o et audit M^e Monnot-Leroy, notaire, dépositaire de l'enchère. (51438)

Ventes mobilières. VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. Le 10 novembre. Consistant en tables, commode, chaises, fauteuils, etc. (2716)

Consistant en robes, cols, manchettes, chemises, bas, etc. (2720)

Consistant en bureau, fauteuil, canapé, presse, etc. (2722)

Consistant en armoire à glace et canapé en palissandre, etc. (2723)

Consistant en comptoirs, montres vitrées en chêne, etc. (2724)

Consistant en piano et bureau en acajou, pendules, etc. (2725)

Consistant en tables, comptoir, nappes, serviettes, etc. (2727)

Consistant en chaises, fauteuils, divan, tables, glaces, etc. (2729)

Consistant en tables, chaises, casiers, armoire, etc. (2730)

Consistant en comptoirs, canapés, bureau, chaises, etc. (2732)

Consistant en comptoir, casiers, établi, commode, etc. (2733)

Consistant en glace, comptoir en chêne, indienne, etc. (2734)

Consistant en chaises, buffet, tables, console, lampe, etc. (2735)

Consistant en rayons, bureau, casiers, globes de lampes. (2736)

Consistant en commode, toilette, table, pendule, etc. (2739)

Consistant en comptoirs, bureau, cartons, registres, etc. (2740)

Au domicile du sieur Bouda, marchand de vins, rue de Dunkerque, à l'angle de la rue projetée latérale au chemin de fer du Nord. Le 10 novembre. Consistant en comptoirs, poêle, vins, bouteilles, verres, etc. (2719)

En une maison sise à Paris, rue Neuve-Saint-Denis, 11. Le 10 novembre. Consistant en comptoir, boiseries, bureau, fauteuil, etc. (2721)

En une maison à Paris, rue Saint-Maur-Popincourt, 61. Le 10 novembre. Consistant en comptoirs, casiers, tables, 30,000 bouteilles, etc. (2726)

En une maison sise à Paris, rue de Lanery, 58. Le 10 novembre. Consistant en comptoir, casiers, balances, tables, etc. (2728)

En une maison sise à Paris, rue